



Enfant majeur ingérable et injurieux

Par **vince_38**, le **07/06/2011** à **08:57**

Bonjour,
J'ai la garde de mes deux enfants depuis 3 ans (faux jumeaux de 18 ans et demi).
Je réside à Grenoble.
Je suis remarié et père de 2 autres enfants.
Je perçois une pension de 160 euros (soit 80 par enfant)
Depuis peu la relation est conflictuelle voir invivable sachant que le garçon de respecte plus aucune règle et se montre injurieux.
Il ne va en cours que quand il a envie en cours (Bac Pro avec moyenne déplorable).
J'ai deux autres enfants et je ne veux pas qu'ils en paient la note.
Je me suis trouvé dernièrement à lui signifier de prendre ses affaires et aller voir ailleurs, il est revenu avec les gendarmes sur les conseils de sa mère vivant à Paris !
Ces derniers nous signifient notre obligation de l'héberger.
Nous ne pouvons même pas envisager de prendre des vacances d'été et laisser ces derniers dans les lieux !
Comment sortir de cet enfer ?
Avec mon épouse nous sommes prêt à nous séparer (simulation), en lui laissant la maison et de mon côté trouver un studio minuscule voir une chambre d'étudiant.
Ma femme a t' elle dans ce cas une obligation quelconque envers ces enfants ?
Quelles démarches administratives entreprendre pour faire ces choses en règle ?
Le but étant de renvoyer les enfants chez leur mère qui dispose elle d'une grande maison !
Merci du temps que vous voudrez bien consacrer à "sauver" une famille dans la détresse qu'elle traverser
Vincent

Par **Melanie555**, le **07/06/2011** à **12:09**

[citation]**Depuis peu** la relation est conflictuelle voir invivable sachant que le garçon de respecte plus aucune règle et se montre injurieux. rn rn[/citation]rnY a - t -il une raison pouvant justifier ce changement d'attitude ? rn[/citation]Avec mon épouse nous sommes prêt à nous séparer (simulation), en lui laissant la maison et de mon côté trouver un studio minuscule voir une chambre d'étudiant. rn[/citation]rnCela ne règlera certainement pas le

problème de fond
[citation] les conseils de sa mère vivant à Paris ! [/citation]
Avez vous discuté avec la mère de cette situation ?
Votre problème relève davantage de la responsabilité parentale que d'un strict problème de droit.

Par **mimi493**, le **07/06/2011 à 17:07**

[citation]Je perçois une pension de 160 euros (soit 80 par enfant) [/citation] c'est très faible, tentez de demander une augmentation, peut-être que ça décidera la mère.
Vous avez une obligation alimentaire envers cet enfant, pas une obligation de l'héberger. Vous auriez du refuser même accompagné des gendarmes de le reprendre à la maison vue la situation.

Par **vince_38**, le **07/06/2011 à 18:08**

Bonjour et merci de vos réponses,
Pouvez vous me dire sur quel texte de loi vous vous appuyez pour affirmer :
Vous avez une obligation alimentaire envers cet enfant, pas une obligation de l'héberger.
Merci d'avance